

*Pris en application du Règlement Général de Police de la Navigation et de l'arrêté inter-préfectoral n°12-2020-08-14-010 du 14 août 2020 portant règlement particulier de police de la navigation à l'approche du barrage hydroélectrique de Capdenac-Port dans les départements de l'Aveyron et du Lot*

Cahors, le **12 OCT. 2022**

**RIVIÈRE LOT - BIEF DE CAPDENAC**

Rivière Lot - **bief de capdenac**

**DDT46 / 2022 / n° 1**

Considérant que pour effectuer une visite subaquatique en amont et en aval du barrage hydroélectrique de la chute de Capdenac, un abaissement du niveau d'eau du bief amont à moins 22cm est nécessaire ;  
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la voie d'eau ;

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU LOT  
chargé de la police de la navigation**

**INFORME LES USAGERS DE LA RIVIÈRE  
DE L'ABAISSEMENT DU NIVEAU D'EAU DU BIEF AMONT  
DU BARRAGE DE L'USINE HYDROÉLECTRIQUE DE CAPDENAC  
LES 19 ET 20 OCTOBRE 2022**

**Mercredi 19 :**

- dès 7h le matin, abaissement du niveau d'eau amont de 5cm/h par l'ouverture du clapet de chasse situé dans l'écluse ;
- en fin de soirée, remise en eau dès la fin des opérations de visites subaquatiques.

**Jedi 20 :**


- même procédure d'abaissement que pour la journée du 19 ;
- remise en eau en fin de journée.

**APPELLE LES USAGERS  
À LA VIGILANCE**

En cas de besoin, les services à contacter sont les suivants :

- **Direction Départementale des Territoires du Lot**  
Service Eau, Forêt Environnement  
Police de la navigation  
Tel : 05 65 23 60 60

**SIGNATURE**

  
La Cheffe du service  
Eau, Forêt, Environnement

Date limite de l'avis à la batellerie : Jusqu'à la fin des opérations

**Anna DESHAYES**

*Pris en application du Règlement Général de Police de la Navigation et de l'arrêté inter-préfectoral n°12-2020-08-14-010 du 14 août 2020 portant règlement particulier de police de la navigation à l'approche du barrage hydroélectrique de Capdenac-Port dans les départements de l'Aveyron et du Lot*

## RIVIÈRE LOT - BIEF DE CAPDENAC

Rivière Lot – **bief de Capdenac**

Annexe à l'avis n° DDT46 / 2022 / n° 1

